



Rennes, le 3 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 secteur de Plémet

Comité de suivi des études du 3 février

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Cet objectif prioritaire est inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne le 13 décembre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Plémet, Pierre Soubelet, Préfet des Côtes-d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni pour la première fois, lundi 3 février, à Plémet, le comité de suivi des études de ce projet. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement pour permettre la bonne information de tous en continu.

Un projet pour le futur Contrat de Plan État Région 2014-2020

Au-delà des travaux financés dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 actuellement en cours, l'État et la Région Bretagne restent mobilisés pour achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164. Pour préparer l'avenir et sans attendre la finalisation du futur CPER, les deux partenaires ont engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des projets pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

C'est dans ce cadre que l'aménagement au niveau de Plémet, qui concerne une section d'environ 8 km, est étudié depuis le printemps 2013.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Point sur l'avancement des études

Les membres du comité de suivi ont pris acte de l'avancement des différents volets d'études qui leur ont été présentés : à partir d'un diagnostic territorial complet (enquête de trafic, mesures de bruit, inventaire des milieux naturels, activité agricole...), les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont élaboré différentes variantes de tracé, incluant l'aménagement sur place mais aussi des tracés neufs. Une première comparaison présentant les avantages et inconvénients de ces variantes a été proposée.

Sur la base notamment des échanges ayant eu lieu en comité de suivi, l'étude et la comparaison de ces variantes vont être approfondies et finalisées d'ici un prochain comité de suivi prévu en avril 2014.

Par la suite, une phase de concertation publique, envisagée en juin 2014, permettra à chacun de prendre connaissance des études et de s'exprimer. A l'issue de cette concertation, une variante sera retenue et étudiée dans les détails, afin de la porter jusqu'à l'enquête publique.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57